

# La nouvelle appli de Maggie De Block pour mener une vie d'artiste

## STATUT DE L'ARTISTE Simplifier la vie des musiciens, des acteurs, des auteurs

► La ministre des Affaires sociales a fait développer une application numérique visant à simplifier les démarches administratives pour les artistes belges. ► Les premières réactions des intéressés sont à la fois stupéfaites et dubitatives.

Le statut d'artiste a toujours été écartelé entre plusieurs compétences ministérielles, celles de la sécurité sociale et de la culture. Du coup, les artistes éprouvent souvent la plus grande peine à se faire entendre comme à s'assurer une sécurité financière et l'opportunité de se consacrer pleinement à la création.

Pour remédier à cette situation, la ministre des Affaires sociales, Maggie De Block (Open VLD), annonçait hier soir la mise en œuvre d'une « *énorme simplification administrative* », via une application qui « *permet de réduire la paperasse nécessaire à l'enregistrement des pres-*

*tations artistiques, à la demande d'une carte et d'un visa artistique ou encore à la déclaration d'activité indépendante.* »

**« Un statut particulier grâce auquel les artistes bénéficient d'une protection sociale minimale »** MAGGIE DE BLOCK

Concrètement, l'appli Artist@Work donnera accès à toutes les informations sur leur statut et leur permettra d'introduire par voie électronique leur demande d'agrément en tant qu'artiste. Mais ce n'est pas tout. L'appli doit aussi servir à sauvegarder les prestations pour lesquelles une rémunération aura été perçue. A première vue, la mise sur pied d'un tel outil semble être en mesure de clarifier le travail des artistes dans un milieu où l'irrégularité des prestations est trop souvent de mise. Rares, en effet, sont ceux qui ont la chance de pouvoir se consacrer à plein-temps à leurs performances et à la création.

« *Certains artistes ont l'occasion de poursuivre ce rêve en tant qu'indépendant. D'autres ont des revenus irréguliers générés par des prestations occasionnelles* », constatent Maggie De Block et le ministre de la Culture, Sven Gatz (Open VLD). Artist@Work se-

rait une sorte de pendant de Student@work, l'application qui permet déjà aux étudiants de vérifier le nombre d'heures qu'ils peuvent prester en tant que jobistes.

Les artistes qui disposent d'une « carte artiste » pourront ainsi vérifier directement qu'ils ne dépassent pas les 30 jours de défraiement non taxés autorisés par an. Seules les rémunérations inférieures à 126,71 euros par jour sont considérées comme des défraiements. Chacun d'entre eux doit être noté sur la « carte artiste », obtenue sur demande auprès de la Commission Artiste. 37.563 personnes détiennent aujourd'hui cette carte. La demande qui se faisait encore par courrier pourra désormais être effectuée par voie digitale grâce à Artist@Work. Il en sera de même pour les visas d'artiste.

Maggie De Block définit le visa d'artiste comme un « *statut particulier grâce auquel les artistes bénéficient d'une protection sociale minimale, même dans les périodes d'incertitudes où ils effectuent peu de prestations* ». Seulement 1.000 artistes disposent actuellement d'un tel visa. Ce document est appelé à se généraliser pour aider les artistes à « *se concentrer sur leur tâche principale : la créativité et la création* », déclare Sven Gatz.

Par ailleurs, pour les 74 artistes qui ont fait le choix d'une activité indépendante auprès de la Commission, ils pourront également enregistrer ces demandes bientôt par voie digitale et le suivi sera accessible sur l'application.

Aujourd'hui, le statut d'artiste est surtout utilisé dans le milieu musical, qui représente à lui seul la moitié des artistes exerçant leur métier en Belgique. Viennent ensuite les acteurs (27 %), les plasticiens (11 %), les artistes du secteur audiovisuel (10 %) et enfin les auteurs (2 %). ■

PIERRE TARGNION (st.)

### RÉACTION

#### Artist@Work vu comme un outil de contrôle

Toine Thys est un compositeur de jazz bruxellois. Il lutte pour les droits des musiciens et fait partie de Facir, la Fédération des auteurs-compositeurs et interprètes réunis. Pour lui, Artist@Work serait avant tout un outil de contrôle au service des autorités.

#### Comment voyez-vous ce projet de simplification digitale ?

Le communiqué de Maggie De Block est extrêmement nébuleux. L'appli Artist@Work concerne surtout la « *carte artiste* » que doivent demander les gens qui font des prestations occasionnelles et ont droit à un certain

nombre de prestations non taxées par an. La sécurité sociale n'a aucun moyen de contrôler le nombre de ces prestations. Ce que Maggie De Block présente comme un cadeau aux artistes n'est, en réalité, rien d'autre qu'un passage au digital destiné à avoir un meilleur contrôle sur ces prestataires occasionnels. Le « *visa artiste* » ne serait donc pas une vraie amélioration du statut d'artiste ? Le visa transforme les cachets des artistes en salaire mais le statut d'artiste, c'est tout autre chose. Cela doit permettre aux artistes professionnels d'avoir une couverture pour les mois sans revenus. Or en Belgique, ce droit est associé au chômage et l'Onem l'interprète de manière difficile à chaque fois qu'un artiste est contrôlé. Au lieu de se féliciter de la création de ce qui ressemble à un nouvel outil de contrôle, le ministre devrait se pencher sur le statut d'artiste, en consultation avec les fédérations d'artistes pour prendre les bonnes décisions.

P.T. (ST.)